

l'été des plages

édition 2010



Département santé-environnement

contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer en Bretagne



Les beaux jours reviennent ! Soleil et baignade sont de plus en plus présents dans les rêves et le choix d'une destination devient une sérieuse préoccupation. "Vacances" riment avec insouciance et nous n'avons pas envie de penser aux désagréments tels qu'affections oculaires, rhinopharyngites ou dermatoses que peut provoquer la baignade dans une eau de qualité insuffisante.

Pour vous permettre de trouver un environnement sain et agréable, le Ministère chargé de la Santé surveille la qualité



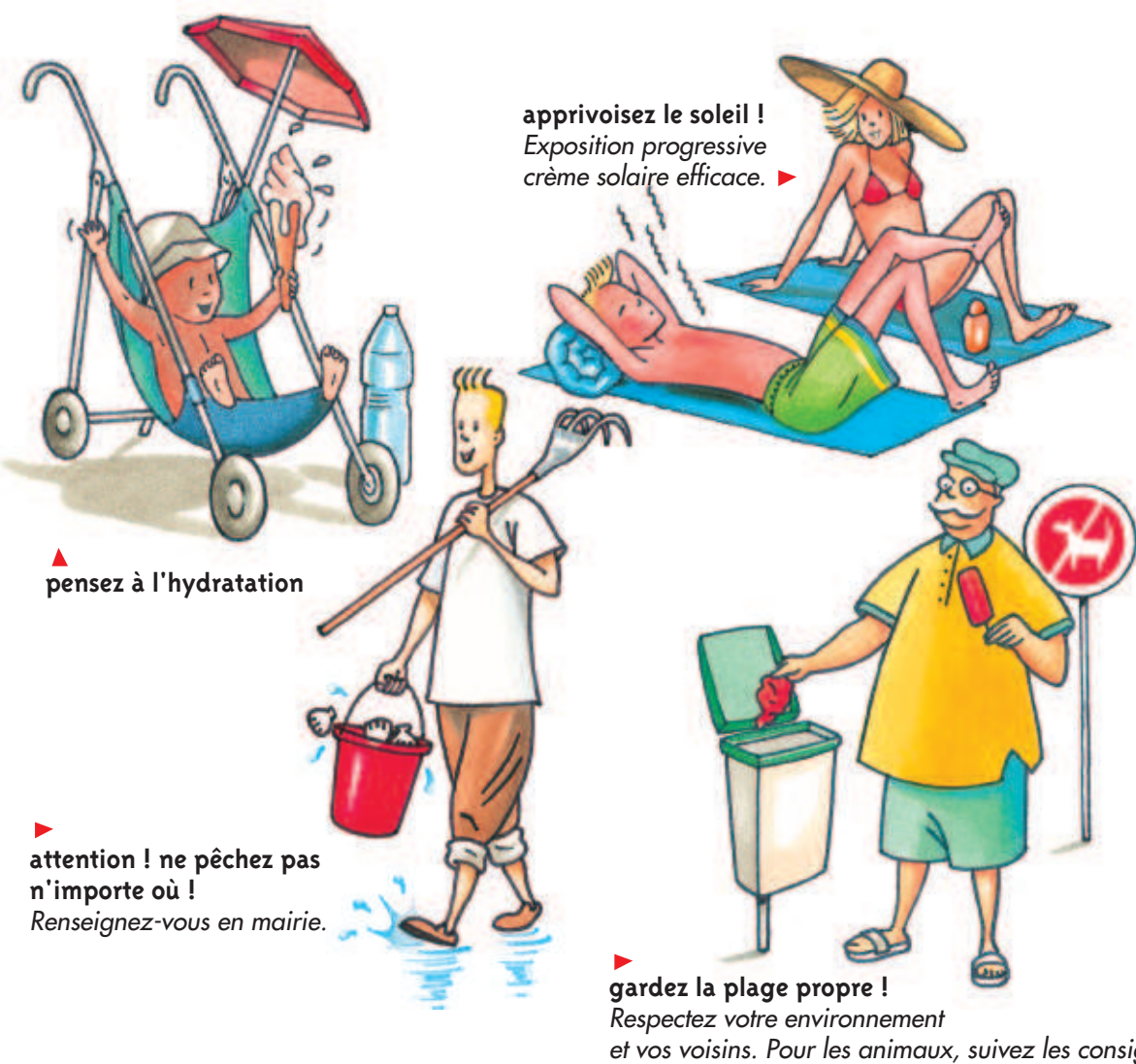
des eaux de baignade en mer. Le département Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) intervient sur tous les lieux de baignade fréquentés.

Ce contrôle régulier permet aussi d'évaluer l'impact des efforts faits par les collectivités locales et par l'Etat pour restaurer et protéger cet environnement fragile.

Apprécier son lieu de vacances, c'est aussi s'intéresser à la qualité du milieu. Ce dépliant est là pour vous y aider.

Bonnes vacances !

Conseils santé sécurité



► pensez à l'hydratation

apprivoisez le soleil !
Exposition progressive
crème solaire efficace. ►

► attention ! ne pêchez pas n'importe où !
Renseignez-vous en mairie.

► gardez la plage propre !
Respectez votre environnement
et vos voisins. Pour les animaux, suivez les consignes données.



► prudence sur le bord de la plage !
Les eaux déversées par les canalisations sur les plages peuvent être insalubres. Ne laissez pas vos enfants y patauger.

algues vertes ►
IL EST INTERDIT
• d'approcher les chantiers de ramassage à moins de 50m
• de pénétrer dans les zones signalées avec dépôts d'algues, de lits de cours d'eau ou de zones sableuses présentant un risque d'enlèvement
• de laisser divaguer les animaux
IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ
d'éviter tout contact avec les amas d'algues et de surveiller activement les enfants.

évités les affections de la peau !
Ne vous allongez pas à même le sable. Pensez à vous laver après la plage.

► en cas de contact avec des boulettes de pétrole
Nettoyez la peau avec de l'huile alimentaire ou de la lotion solaire (ne pas utiliser essence ou solvant).

Le contrôle

De mai à septembre, des techniciens visitent les zones de baignades, procèdent à un état des lieux (aspect de l'eau, présence de rejets, entretien, ...) et prélèvent des échantillons d'eau.

Après analyse en laboratoire agréé, le résultat commenté par le département Santé-Environnement est transmis aux mairies, qui ont en charge la diffusion et l'affichage, ainsi que la réglementation de la baignade.

Les analyses portent sur les bactéries indicatrices de contamination fécale. Des niveaux guide (G) et impératif (I) leur sont associés.

COLIFORMES TOTAUX / 100 ML	500	10000
	BON G	MOYEN I MAUVAIS
ESCHERICHIA COLI / 100 ML	100	2000
	BON G	MOYEN I MAUVAIS
STREPTOCOQUES FÉCAUX / 100 ML	100	

Les bactéries : des indicateurs de risque sanitaire

Ces micro-organismes sont normalement présents dans la flore intestinale des mammifères et de l'homme, en particulier. Ils témoignent de la contamination fécale des eaux de baignade. Ils constituent ainsi un indicateur du niveau de pollution par les eaux usées et par conséquent de la probabilité de présence de germes pathogènes. Ils permettent d'apprécier le niveau de risque pour la santé humaine.

Chaque résultat pris isolément informe sur le niveau de qualité au moment du prélèvement. En cas de contamination anormale, une enquête de terrain est réalisée.

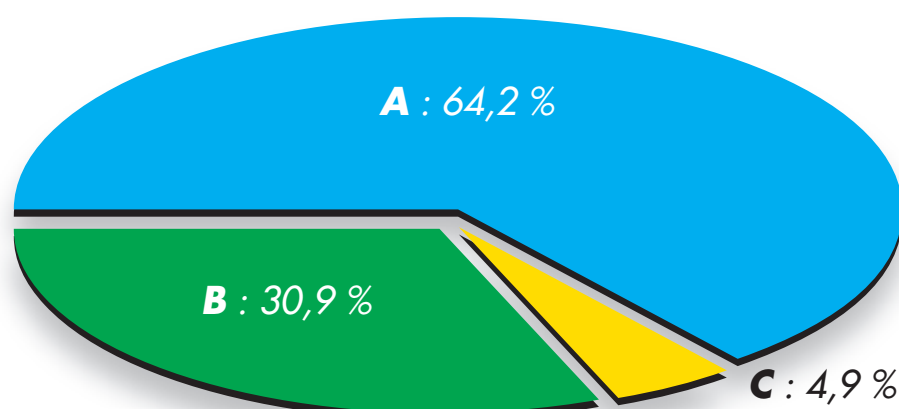
L'interprétation statistique de l'ensemble des résultats obtenus au cours de la saison permet d'apprécier globalement l'état sanitaire d'une plage. Elle se traduit par un classement.



Bretagne : bilan très satisfaisant

537 plages contrôlées
4343 échantillons prélevés
95,1% des baignades conformes

QUALITÉ	A	B	C	D
NOMBRE DE PLAGES	345	166	26	0



Ces bons résultats microbiologiques ne doivent pas faire oublier que le littoral reste un milieu fragile souvent récepteur de pollutions multiples. La prolifération d'algues vertes (ulves) due majoritairement aux excès d'azote agricole en est une représentation qui peut entraîner des restrictions d'usage.

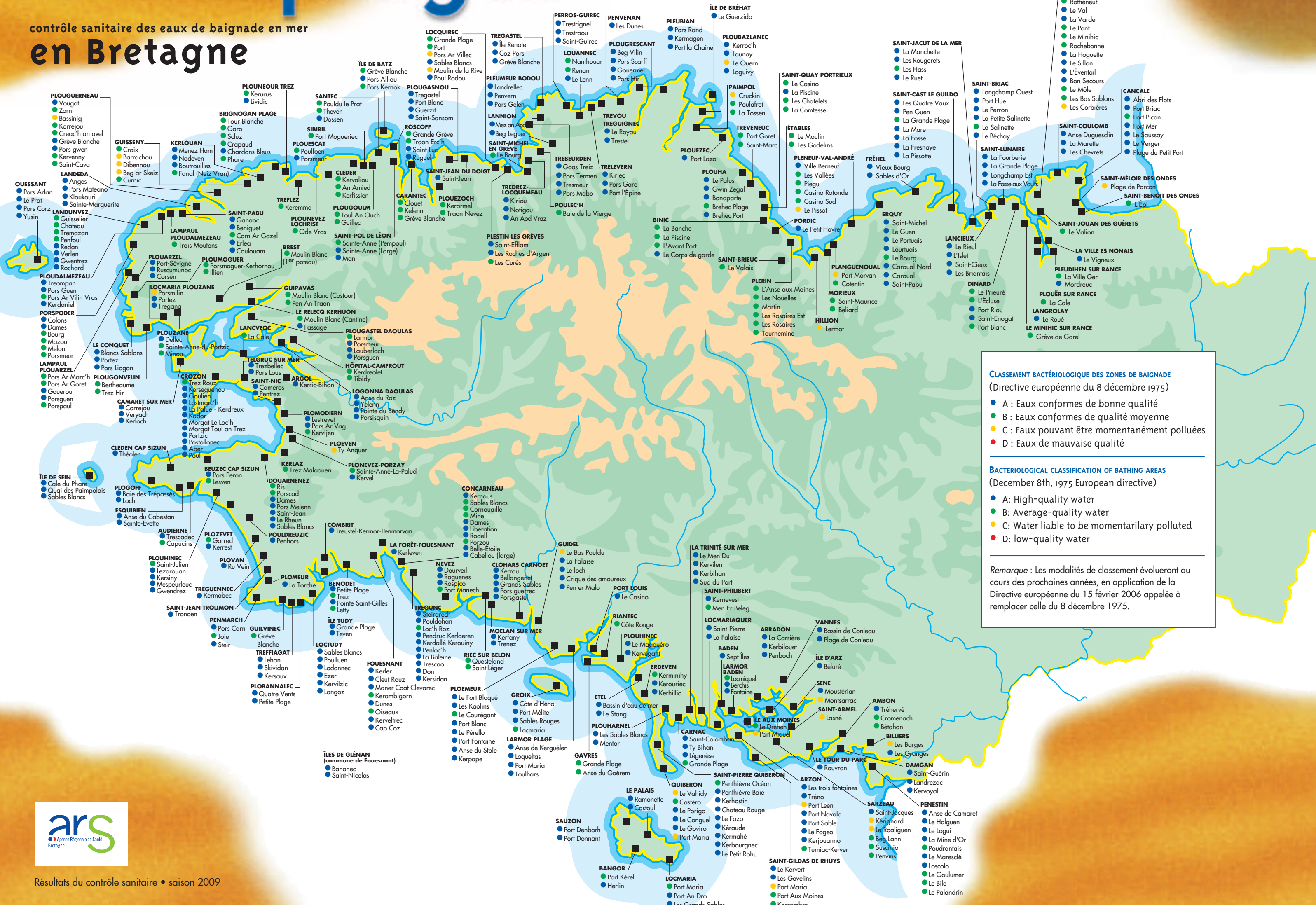
Du fait des critères de classement utilisés, un seul mauvais résultat peut affecter le classement de fin de saison d'une baignade. Ainsi, en 2009, 28 dépassements du nombre impératif (0,6% des prélèvements) ont entraîné le classement en C et D de 26 plages (4,9% des plages).

l'été des plages

l'eau sous surveillance



contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer en Bretagne



CLASSEMENT BACTÉRIOLOGIQUE DES ZONES DE BAINADE
(Directive européenne du 8 décembre 1975)

- A : Eaux conformes de bonne qualité
- B : Eaux conformes de qualité moyenne
- C : Eaux pouvant être momentanément polluées
- D : Eaux de mauvaise qualité

BACTERIOLOGICAL CLASSIFICATION OF BATHING AREAS
(December 8th, 1975 European directive)

- A: High-quality water
- B: Average-quality water
- C: Water liable to be momentarily polluted
- D: low-quality water

Remarque : Les modalités de classement évolueront au cours des prochaines années, en application de la Directive européenne du 15 février 2006 appelée à remplacer celle du 8 décembre 1975.

Le suivi sanitaire des zones de baignade en mer est assuré par le département Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS). En Bretagne, les résultats des analyses microbiologiques des eaux de mer font apparaître une qualité 2009 satisfaisante avec 95,1 % des baignades contrôlées conformes. Les résultats de la saison en cours concernant chaque plage doivent être affichés sur les lieux de baignade et en mairie. Des informations complémentaires sont disponibles tout au long de la saison auprès de l'ARS ou sur le site Internet

www.ars.bretagne.sante.fr

"Sanitary quality of bathing areas is under the ARS supervision (French local government health services). According to microbiological controls carried out in 2009, Brittany shows a satisfactory situation. 95,1 % of the bathing areas are in compliance with the European directive. During the bathing period, analytical results must be posted on every controlled beach and at the town hall. For more information, you may enquire directly at the ARS."

